ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre la maladie de Lyme

Question écrite n° 37245

Texte de la question

Mme Souad Zitouni attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la lutte contre la maladie de Lyme. Cette maladie est diagnostiquée chez 50 000 patients chaque année en France, alors que 800 sont spécialisés. Cette maladie est communément transmise par la bactérie *borrelia* après une piqûre de tique porteuse de l'infection. Dès lors que le patient est diagnostiqué rapidement, il peut être pris en charge rapidement et soigné efficacement à l'aide d'antibiotiques. Pour autant, dans la plupart des cas, la maladie est très difficile à diagnostiquer car les symptômes peuvent apparaître longtemps après la piqure. Ces symptômes sont de plus, très variés (fatigue, migraines, douleurs) et peuvent êtres évocateurs d'autres pathologies. Certains malades sont également contraints de partir à l'étranger afin d'être mieux pris en charge. Cette maladie peut de plus, restreindre ceux atteints jusqu'à dans l'incapacité d'exercer une activité professionnelle sachant qu'ils ne sont pas reconnus par la MDPH comme invalides. En outre, le rapport rendu par Mme Véronique Louwagie, députée de l'Orne, en mars 2021, révèle également que l'effort de recherche sur cette maladie est très modeste en France (inférieur à 1,5 million d'euros par an) et insuffisamment coordonné. La prise en charge des malades est donc aujourd'hui extrêmement limitée, tant dans le diagnostic que les traitements. Face à ce problème de santé publique plus qu'urgent, elle lui demande quelle est la stratégie nationale mise en place afin d'améliorer le diagnostic et la prise en charge des patients.

Données clés

Auteur : Mme Souad Zitouni
Circonscription : Vaucluse (1re circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 37245
Rubrique : Maladies
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 16 mars 2021, page 2243
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)